2. LA NOTATION CHIFFRÉE : UN OUTIL PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DE LA JUSTICE SOCIALE

François Portzer
Président national du SNALC-FGAF

Qu'est-ce que l'évaluation ?

Le débat récurrent sur l'évaluation à l'école a été récemment relancé par la ministre de l'Éducation nationale : les professeurs français mettraient en œuvre une notation malveillante, préjudiciable aux élèves, et ainsi contribueraient, en les décourageant, aux mauvaises performances de notre système scolaire attestées par les évaluations internationales. Il convient donc, avant même de se pencher sur le rôle social de la notation, d'expliquer en quoi elle consiste sur le terrain afin de désamorcer ce mauvais procès qui lui est fait.

Évaluer des élèves ne consiste pas à jeter des copies dans un escalier, ni à noter à la tête du client, ni bien sûr à régler ses comptes : c'est l'une des étapes d'un processus pédagogique destiné à instruire les élèves et à les aider dans leur progression. Quand un professeur prépare un cours, il fixe en effet des objectifs cognitifs en fonction du programme officiel, des acquis spécifiques de la classe résultant des cours antérieurs et des notions ou méthodes qu'il veut inculquer aux élèves au cours d'un chapitre qui généralement s'étend sur plusieurs heures de cours. Dès le départ, il réfléchit donc aux modalités d'évaluation qu'il mettra en place pour déterminer si ces notions ou méthodes sont correctement acquises : un contrôle, une interrogation, à l'oral comme à l'écrit, porteront donc toujours sur ce qui a été traité en classe et dès lors ne doivent pas surprendre les élèves. La notation de ce contrôle repose sur un barème strict qui est explicité — il doit l'être — aux élèves lors de la correction, voire lors de la passation du devoir lui-même. Il permet à l'élève de comprendre où il a commis des erreurs et ainsi de les corriger lors d'un devoir ultérieur. L'évaluation, qui repose à la fois sur une note chiffrée résultant d'un barème précis et d'appréciations écrites, ne peut donc être malveillante dans la mesure où elle diagnostique les éventuels points faibles des élèves pour les corriger, mais souligne également leurs réussites. Les termes du débat actuel ont donc été extrêmement mal posés : on fait mine d'oublier que la note ne constitue pas l'intégralité de l'évaluation, mais qu'elle n'est qu'un élément d'un processus d'ensemble. Le professeur ne manquera pas d'ailleurs de s'entretenir discrètement en tête à tête avec les élèves qui ont eu les notes les plus faibles pour bien leur expliquer comment ils peuvent corriger leurs erreurs lors d'un prochain devoir. Bien sûr, si la communication des copies, un moment toujours très attendu des élèves, se fait en classe entière, elle doit toujours être accompagnée d'un corrigé précis, fonction des principales erreurs relevées, et qui peut et doit constituer un nouveau moment d'apprentissage. Peu de professeurs aujourd'hui « classent » les copies ou annoncent les notes à voix haute, quand bien même cette pratique est loin d'être en elle-même traumatisante. Nous sommes loin des enseignants prétendument sadiques qui prendraient un malin plaisir à humilier les élèves !

Les deux atouts de la notation chiffrée

Pourquoi dans ce contexte, qui n'a rien de malveillant vis-à-vis des élèves, bien au contraire, privilégier la notation chiffrée traditionnelle de 0 à 20 plutôt qu'un autre système d'évaluation ? Parce que la notation chiffrée de 0 à 20 dispose de deux atouts : sa précision et son intelligibilité. En effet, le fait de disposer d'une échelle graduée de 20 points permet d'utiliser un barème beaucoup plus fin que, par exemple, une échelle de 1 à 5 ou de A à E :

si l'on veut diagnostiquer sérieusement les difficultés rencontrées par un élève, il faut pouvoir disposer d'une échelle précise. D'autre part, la notation traditionnelle est compréhensible par tous et immédiatement parlante : c'est donc un instrument de communication précieux et fiable entre les enseignants et les familles. Ce n'est pas le cas, n'en déplaise aux spécialistes des « sciences de l'éducation », de l'évaluation par compétence : les livrets de compétence créés il y a quelques années pour évaluer le socle commun et abandonnés depuis l'ont amplement démontré. Volumineux, très longs à remplir, ils se sont révélés inintelligibles pour les familles… Il en est de même des feux rouges ou verts pourtant déjà amplement utilisés dans l'enseignement primaire : ils ne permettent pas de se faire une idée précise du niveau de l'enfant et des difficultés qu'il rencontre. Pour faire simple : « en cours d'acquisition de l'item 5 de la compétence 3 », ça ne parle pas, contrairement à « 14/20 en mathématiques » ou « 7/20 en histoire-géographie ».

Il faut se méfier des comparaisons internationales…

Pourquoi dès lors, face à de telles évidences, s'acharne-t-on à remettre en cause la notation traditionnelle ? L'un des premiers arguments utilisés est celui des comparaisons internationales, qui permet de démontrer tout et son contraire. On prend ainsi l'exemple de la Finlande, dont les performances scolaires mesurées par les enquêtes PISA de l'OCDE sont remarquables, et qui a banni de l'enseignement primaire et secondaire toute notation. Or, on se garde bien de préciser qu'à l'issue de leur scolarité, les lycéens finlandais doivent, pour accéder aux études supérieures, passer un concours très sélectif et très précisément noté qui laisse sur le carreau la grande majorité d'entre eux… On se garde aussi de préciser que la notation chiffrée est en réalité utilisée en Finlande dans ce qui correspond à notre collège ! On se garde enfin de préciser que d'autres pays qui ont abandonné la notation chiffrée ou qui ont recours à des systèmes dits « bienveillants », comme la Suède, font tout au fond des classements. La France qui a banni le principe de toute sélection pour entrer à l'Université veut-elle vraiment s'inspirer d'un tel modèle ? Ou bien préfère-t-elle imiter le système scolaire sud-coréen, le plus performant du monde, où les élèves croulent sous les heures de cours et de travail en doublant systématiquement les cours passés à l'école par des heures supplémentaires dans des cours privés ? Une troisième voie n'est-elle pas possible ?

…et des prétendues demandes des parents

Un second argument avancé serait de répondre à la demande des parents, ou plus précisément à celles de la FCPE, la principale fédération de parents d'élèves, fondée après-guerre par des syndicalistes enseignants de l'ex-FEN et notoirement parquée politiquement, qui estime que le système actuel de notation traumatise les élèves en les stigmatisant… Outre le fait qu'une telle vision des choses, on l'a vu, ne correspond pas à la réalité, on ne peut que dénoncer une telle analyse qui, finalement, n'a qu'une seule conséquence : renforcer la reproduction sociale au profit des élèves issus des milieux socialement les plus favorisés. Cette volonté de suppression, très idéologique, et qui constitue un élément d'un corpus plus large (suppression du redoublement, démocratie lycéenne et même collégienne, présence des représentants des parents avec pouvoir de décision dans toutes les instances de l'établissement…), n'est en réalité pas partagée par la majorité des parents d'élèves, comme le montrent les enquêtes d'opinion. Rappelons par ailleurs que, une fois la notation supprimée et l'évaluation rendue plus floue, les catégories socio-professionnelles favorisées auront toujours moyen, à l'aide d'un chèque d'un montant suffisant, d'accéder à des écoles privées non sélectives, le carnet d'adresses des parents leur permettant d'escompter un futur emploi rémunérateur… Les intentions égalitaristes et « bienveillantes » (nouveau mot à la mode dans l'Éducation nationale), comme souvent, provoquent des effets opposés à ceux annoncés.

Se pencher sur l'évaluation, c'est s'interroger sur les finalités de l'école

Il convient alors de se pencher de manière plus approfondie sur les enjeux de ce débat sur les systèmes d'évaluation. En réalité il ne s'agit pas que d'une question d'instrument de mesure ou de nombre de barreaux à l'échelle. Ce débat traduit une opposition forte sur ce que doit être la mission principale de l'école : transmettre des savoirs ou faire acquérir des compétences et des attitudes adaptées au contexte. La pratique de l'évaluation par compétences, qui entraîne aujourd'hui de nombreuses expérimentations « classes sans notes » en sixième, et qui a innervé l'enseignement primaire — où l'emploi des notes chiffrées

est très minoritaire — sous-tend une vision de l'enseignement qui n'est plus tournée vers l'acquisition de savoirs organisés par disciplines. Le savoir n'est plus cette construction de la pensée dans laquelle des éléments de connaissances interagissent entre eux, mais est réduit à une simple information objective que l'on irait chercher (généralement sur internet). On n'apprend plus : on « apprend à apprendre ». On ne sait plus : on « trouve l'information ». On ne développe pas son esprit critique, mais on se conforme à des savoir-être. L'évaluation est en réalité ici la porte d'entrée à une conception de l'école très éloignée de l'école de la République telle qu'on la conçoit en France.

C'est ainsi que, contrairement à ce que l'on veut faire croire, ce débat sur la notation cache en fait un débat idéologique sur les finalités de l'école : doit-elle permettre l'accès de tous aux filières d'excellence ou ces dernières doivent-elles être réservées aux enfants des milieux les plus aisés ? En effet, maintenir une notation chiffrée, c'est garantir à tous une mesure la plus objective possible du niveau des élèves qui ne tienne pas compte de leur milieu social. À l'inverse, la supprimer, c'est laisser la porte ouverte à une école du *lobbying* où les pressions exercées par les parents les plus favorisés leur réserveront l'accès aux filières les plus attractives.

Le débat sur l'évaluation est symptomatique du malaise d'une société française de plus en plus inégalitaire

On le voit, comme d'autres (redoublement, réforme du collège, laïcité), ce débat sur la notation questionne la société française sur ses valeurs fondatrices : croit-on encore dans la méritocratie républicaine comme fondement de l'ordre social dans un monde globalisé soumis au pouvoir de l'argent ? Rappelons ici l'article 6 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 : « Tous les citoyens étant égaux à ses yeux [la Loi] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». Avec ce texte, les révolutionnaires ont voulu mettre à bas l'Ancien Régime où l'ordre social, voulu par Dieu, reposait sur la naissance, en le remplaçant par une société où l'échelle sociale doit reposer sur le mérite. Ce bouleversement majeur est à l'origine d'un des fondements de la République : la méritocratie. Mais dans notre société contemporaine, ce principe est de plus en plus mis à mal : ne voit-on pas les notaires, qui, comme sous l'Ancien Régime, continuent d'acheter leur charge, se battre pour conserver leur « droit de présentation » permettant de céder leur clientèle à leur successeur, souvent leur progéniture ? Et l'on ne compte plus les fils et filles d'artistes qui semblent pourvus de dons héréditaires, sans oublier bien sûr les nombreuses entreprises reprises par les fils ou filles des fondateurs moyennant un parcours dûment tarifé dans une école de management plus ou moins prestigieuse ! Une récente étude consacrée à l'École Polytechnique, temple de l'élitisme républicain, confirme malheureusement cette tendance, également mise en exergue par les enquêtes de l'OCDE : pour intégrer la plus prestigieuse école française, mieux vaut être un Parisien issu d'une famille aisée qu'un jeune provincial boursier. Il en est de même pour l'ENS, HEC, l'ESSEC ou l'ENA…

Là où le bât blesse, c'est que les inégalités d'accès aux écoles les plus prestigieuses selon l'origine sociale, après avoir significativement reculé, ont tendance à progresser légèrement depuis les années 1980[1]. Comment expliquer ce retournement de tendance au sein de l'institution scolaire alors que les moyens qui lui ont été consacrés n'ont cessé d'augmenter et que la massification de l'enseignement secondaire entamée par la mise en place du collège unique en 1975 (loi Haby) et poursuivie en 1989 par la démocratisation du lycée (loi Jospin) aurait précisément dû permettre de réduire encore les inégalités ? Tout simplement parce que cette massification, voulue et organisée par des hauts fonctionnaires et de prétendus pédagogues, soutenue par des syndicats hostiles à la notion d'élitisme républicain et à la transmission de savoirs disciplinaires de qualité, a abouti à des résultats catastrophiques : un enseignement primaire qui ne permet pas à 20 % des élèves de maîtriser les fondamentaux, un collège unique qui n'aide pas les élèves les plus en difficulté, un lycée général où la filière scientifique continue d'être la plus prestigieuse et la plus connotée socialement, un enseignement professionnel considéré comme une voie de relégation, le tout dans un contexte où la mixité sociale est de plus en plus battue en brèche par les familles désireuses, en recourant notamment à l'enseignement privé, d'échapper à la ghettoïsation croissante de certains établissements. Au total, les grands bénéficiaires

(1) Albouy V. et Wanecq Th. (2003), « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et Statistique*, n° 361, Paris, INSEE.

des réformes entreprises depuis quarante ans sont finalement les établissements privés sous contrat qui peuvent continuer de sélectionner leurs élèves et qui chaque année obtiennent les premières places au palmarès des meilleurs lycées… Ce sont les concepteurs de ces réformes calamiteuses qui aujourd'hui ont encore le culot de prêcher en faveur de l'abandon de la notation chiffrée !

Une remise en cause de la notation chiffrée qui heurte une profession malmenée

Dans ce contexte, on comprend pourquoi la majorité des professeurs est hostile à une remise en cause de la notation chiffrée traditionnelle : y toucher, c'est remettre en cause le fondement même de leur métier, voire leur raison d'être, alors qu'ils sont de plus en plus paupérisés et subissent des attaques incessantes qui contribuent à dénaturer leur mission. Ainsi, la récente restriction des possibilités de redoublement par un décret, une remise à plat de leur statut qui ne répond pas aux attentes, notamment financières, une réforme du collège qui tarde à venir et risque de décevoir, des attaques répétées contre les vacances estivales, autant de motifs de crispations qui exaspèrent les salles de professeurs outrées que des prétendus experts qui n'ont pas mis les pieds dans une salle de classe depuis des lustres et soutenus par des syndicats qui ne les représentent pas puissent décider à leur place de quelque chose qui les concerne au premier chef et au quotidien.

On objectera que la notation chiffrée traditionnelle est depuis longtemps largement moins utilisée à l'école primaire et que les professeurs des écoles ne s'en plaignent pas. C'est d'abord méconnaître la capacité de résistance moindre du premier degré face aux injonctions de l'administration du fait que les enseignants y sont plus directement soumis pour leur carrière au bon vouloir de leur supérieur hiérarchique direct, les inspecteurs de l'Éducation nationale. C'est ensuite oublier la totale inefficacité de ces dispositifs d'évaluation quant à l'amélioration des performances des élèves du primaire : feux verts ou rouges n'ont pas permis d'améliorer leurs performances et 20 % d'entre eux (c'est l'hypothèse basse) continuent d'arriver au collège sans savoir correctement lire, écrire et compter ! On peut d'ailleurs faire exactement la même analyse à propos de la réforme des rythmes scolaires récemment mise en place à l'instigation des mêmes prétendus experts à la demande de la FCPE et de certains syndicats enseignants (SE-UNSA, SGEN) qui se sont parfois ensuite rétractés dans la plus complète confusion (SNUIPP-FSU) : un récent sondage montre que pour la très grande majorité des enseignants, cette réforme, fondée sur le développement des activités périscolaires, n'a rien apporté aux élèves. Ce sont d'heures supplémentaires de français ou de mathématiques dont les élèves du primaire ont besoin, et non d'activités péri-éducatives (quand elles existent) !

In fine, un débat en totale contradiction avec le renforcement des valeurs républicaines à l'école

À l'heure où le Président de la République annonce la nécessité d'un renforcement des valeurs républicaines à l'école, défendant la transmission des savoirs, vantant les mérites de l'élitisme républicain, demandant la restauration de l'autorité des maîtres et un renforcement de l'enseignement du français ou reprenant la stricte conception de la laïcité défendue par Jean Zay, la remise en cause de l'évaluation chiffrée traditionnelle semble en complète contradiction avec les objectifs recherchés : révélateur on l'a vu des ambitions déçues de l'école républicaine et des inégalités croissance de la France contemporaine, ce débat sur l'évaluation démontre une fois de plus que l'école demeure un lieu où se cristallisent toutes les craintes, toutes les attentes et tous les espoirs… et un lieu dans lequel on s'évertue, pour des raisons essentiellement idéologiques (et souvent économiques) à empirer les choses, alors qu'il serait tout aussi simple de les améliorer.

BIBLIOGRAPHIE

● **Mazeron C.** (2010), *Autopsie du Mammouth,* Paris, éditions Jean-Claude Gawsewitch.